

AP-HP

Directeur hors-la-loi !

Le Directeur Général de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris décide pour les 75000 agents non-médicaux de l'établissement de revoir les organisations de travail, la suppression de jours de RTT, la suppression du jour dit de fête des mères. Ces mesures s'inscrivent dans le plan d'économies des hôpitaux parisiens et plus largement dans les 3 milliards de coupes budgétaires imposées aux hôpitaux, d'ici 2017 par le gouvernement. C'est une nouvelle démonstration des conséquences désastreuses des politiques d'austérité et du « pacte de responsabilité » pour les personnels, l'hôpital public et les usagers!

La Fédération FO condamne cette décision qui fait subir aux personnels un nouveau recul social, aggrave leurs conditions de travail, fragilise encore davantage le service public.

M. HIRSH tente de légitimer sa décision par un « accord » négocié et signé par une seule organisation, la CFDT (15%). Il s'agit d'un passage en force totalement illégal. En effet l'article 1 de la loi du 5 juillet 2010 prévoit *qu'« un accord est valide s'il est signé par une ou plusieurs organisations syndicales de fonctionnaires ayant recueilli au moins 50 % du nombre des voix lors des dernières élections professionnelles organisées au niveau auquel l'accord est négocié. »*

Véritable provocation, cette décision est totalement irresponsable.

Les mesures que tente d'imposer le Directeur ont déjà été rejetées par l'ensemble du personnel. Au printemps dernier, les grèves et manifestations massives à l'appel de toutes les organisations syndicales de l'établissement ont obligé la Direction à reculer sur son plan. En procédant de la sorte, le Directeur de l'AP-HP prend la responsabilité d'un nouveau conflit social majeur.

Aussi, la Fédération soutient toutes les initiatives que prendra le syndicat FO de l'AP-HP y compris dans l'action commune avec les autres organisations syndicales de l'AP-HP pour exiger le retrait de « l'accord » illégal.

La Fédération demande solennellement à la Ministre de la Santé d'invalider cet « accord » et d'exiger le respect de la loi par le Directeur de la plus grosse administration hospitalière de France.

Le secrétariat fédéral.